

Prix jeune chercheur de la Ville de Clermont-Ferrand Règlement 2019

La Ville de Clermont-Ferrand soutient les jeunes chercheurs et valorise leurs travaux et la qualité de la recherche menée dans les laboratoires clermontois.

Lors du Prix jeune chercheur, douze jeunes docteurs présentent leur travail en public et devant un jury pluridisciplinaire, de manière attractive et lisible, afin de démontrer leur capacité de sensibilisation et d'implication dans les réalités contemporaines.

Quatre prix sont décernés à cette occasion :

- **Le Grand prix de la Ville de Clermont-Ferrand de 5 000 €**
- **Le Prix public de la Ville de Clermont-Ferrand de 2 500 €**
- **Le Prix Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes de 1 500 €**
- **Le Prix ADER (Association pour le développement de l'enseignement et la recherche en Auvergne) de 1 500 €**

Le Prix jeune chercheur 2019 aura lieu le mardi 2 avril 2019 :

- **Soutenances publiques à l'Espace municipal Georges Conchon (3, rue Léo-Lagrange)**
- **Remise des prix dans les Salons de l'Hôtel de Ville (10, rue Philippe-Marcombes)**

Candidature

1. Le concours est ouvert à tout étudiant ayant soutenu sa thèse de doctorat dans une université clermontoise entre le 23 décembre 2017 et le 21 décembre 2018 inclus.

2. Le lauréat et son école doctorale s'engagent à répondre aux sollicitations de la Ville de Clermont-Ferrand pour participer à la communication du Prix jeune chercheur et promouvoir la recherche clermontoise. Ils pourront être amenés à répondre à des interviews ou participer à des manifestations grand public, comme la Fête de la Science, la cérémonie de remise des écharpes doctorales ou à des cérémonies de remise de diplômes des établissements d'enseignement supérieur, etc.

Dossier

Chaque candidat devra remettre à son école doctorale, au plus tard le 21 décembre 2018 midi, un dossier comprenant (Les éléments devront également être transmis au format numérique) :

- La fiche administrative (figurant en fin de règlement)
- Un CV*
- La liste des publications, brevets et prix
- L'intitulé du sujet de thèse
- Un résumé vulgarisé du sujet de thèse* (5 à 6 lignes)
- Un résumé de thèse* (1 page dactylographiée)
- Une photo d'identité couleur récente et de qualité (ne pas agraffer la photo au dossier)
- Le rapport de soutenance

*En langue française.

Procédure

1. Une sélection sera faite au sein des écoles doctorales de la façon que celles-ci jugeront la mieux adaptée.

2. Douze candidatures seront présentées et validées, le mardi 12 février 2019, lors d'une commission réunissant les directeurs d'écoles doctorales, le vice-président Recherche de l'Université Clermont Auvergne, et présidée par l'adjoint à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à la Vie étudiante de la Ville de Clermont-Ferrand.

Pour tenir compte des effectifs de doctorants dans chacun des grands secteurs de la recherche, sur l'édition 2019 seront présentés au jury :

- 2 candidats pour l'École doctorale des Sciences pour l'Ingénieur
- 3 candidats pour l'École doctorale des Sciences Fondamentales
- 3 candidats pour l'École doctorale des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement
- 2 candidats pour l'École doctorale de Sciences Économiques, Juridiques, Politiques et de Gestion
- 2 candidats pour l'École doctorale des Lettres, Sciences Humaines et Sociales.

3. Les candidats seront informés de leur sélection par voie électronique.

4. Les candidats sélectionnés devront soutenir en public une présentation vulgarisée des objets et méthodes de leur recherche en 20 minutes maximum. Cette présentation, qui devra être assurée en langue française, sera suivie d'un temps de questions-réponses de 10 minutes avec les membres des jurys et le public.

5. Le jury portera prioritairement son appréciation sur la qualité de la soutenance : accroche, énoncé de la problématique, clarté, rigueur, précision, aisance, dynamisme, ancrage dans les réalités contemporaines, etc.

6. Les candidats acceptent que la Ville de Clermont-Ferrand utilise et exploite leur image à des fins non commerciales dans le cadre de la promotion de ses actions et autorisent la diffusion des captations photos et/ou vidéos réalisées en amont et lors de la manifestation sur l'ensemble des supports de communication de la Ville de Clermont-Ferrand (publications, site Internet, réseaux sociaux, etc.). A cet égard, la Ville de Clermont-Ferrand invitera les 12 candidats à participer à une journée de prise de vues (sur rendez-vous) qui sera réalisée courant février/mars 2019.

7. Les candidats s'engagent à être présents lors de la remise solennelle des prix qui aura lieu dans les Salons de l'Hôtel de Ville le mardi 2 avril 2019, à 19h, au cours de laquelle le lauréat du Grand Prix présentera une nouvelle fois ses travaux.

8. Les frais éventuellement engagés par les candidats pour participer au Prix jeune chercheur ne sont pas pris en charge par la Ville de Clermont-Ferrand.

FICHE ADMINISTRATIVE

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tél : _____

E-mail : _____

Lieu du cursus ou de la formation : _____

Lieu de réalisation de la recherche : _____

Directeur(s) de thèse : _____

Laboratoire : _____

École doctorale : _____

Établissement : _____